



# Information RH

## Revalorisation des frais de déplacement

Lors du groupe de travail du 21 janvier, FO Fonctionnaires\* a demandé une revalorisation des frais de déplacements des agents.

Le barème appliqué actuellement date de 2006 ; les frais de nuitée sont remboursés sur la base suivante :

- 45€ pour les villes de moins de 200 000 habitants,
- 60€ pour les villes de plus de 200 000 habitants.

Après négociation, il peut être envisagé :

- 55€ pour les villes de moins de 200 000 habitants,
- 70€ pour Paris et départements limitrophes,
- 65 € pour Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg, Toulouse, et les départements 95 et 77

La concertation doit se poursuivre dans les prochaines semaines.

## Simplification « chorusienne » pour la DGFIP ?

Une expérimentation est en cours dans 4 départements .

**Agora ne sera plus l'interface à utiliser** ; l'application « Frais de déplacement CHORUS-DT » sera accessible par le portail métiers et devrait permettre de dématérialiser les justificatifs, mémoriser les déplacements les plus courants ou demander rapidement une avance.

La date de diffusion éventuelle au réseau est encore inconnue à ce jour.

Nous vous tiendrons informés des évolutions !

### **\* PRECISIONS :**

1/A quoi correspond FO Fonctionnaires ?

*Il y a plusieurs niveaux au sein de FO*

*1/ Le syndicat **Force ouvrière**, qui rassemble les acteurs du privé, comme du public, et négocie avec Matignon*

*2/ **FO Fonctionnaires** rassemble les sections FO de toute la fonction publique, et revendique auprès du Ministre de la Fonction Publique*

*3/ **FO Finances** représente les sections FO des administrations des finances (DGFIP, Douanes ...)*

*4/ **FO DGFIP**... c'est nous !*

2/Rappel sur les remboursements de frais à la DGFIP

*Les remboursements sont régis par l'instruction consultable [ICI](#)*

*Dans les Landes, les billets SNCF doivent être achetés par le biais d'une plate-forme, accessible par le site Ulysse local.*

